

2.02/20

Séance du Conseil de Ville du 24 février 2020

**Question écrite**

**AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT PERMANENT EN VIEILLE VILLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Collègues,

Le stationnement en vieille ville est une question récurrente qui interpelle régulièrement la population delémontaine. L'installation d'horodateurs de nouvelle génération devrait, selon les dernières observations, contribuer à éloigner les «voitures ventouse» du centre ville.

Soucieux précisément de réserver les emplacements de parcage en priorité aux habitants et aux clients des commerces de la vieille ville, le groupe PLR demande au Conseil communal :

- a) **combien d'autorisations de stationnement permanent, valables sur le périmètre de la vieille ville, sont délivrées par le Conseil communal aux habitants, commerçants, employés communaux, fonctionnaires cantonaux, enseignants et autres ?**
- b) **selon quels critères les autorisations sont accordées et comment les différents groupes d'usagers précités se répartissent les vignettes ?**
- c) **les autorisations de stationnement permanent sont-elles aussi valables le samedi ?**

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 24 février 2020

Pour le Groupe PLR

Michel Friche

